



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

---

## Communiqué de presse

---

La Roche sur Yon, le 27 avril 2026

Lors du Conseil de l'Éducation Nationale (instance académique), les représentantes du rectorat se sont abstenues sur le versement de la subvention au collège/lycée L'Espérance de Ste Cécile en Vendée.

Pour la première fois, les représentantes du rectorat se sont abstenues sur le versement de la subvention au collège/lycée L'Espérance de Ste Cécile en Vendée. Ce vote fait suite aux multiples interventions de la FSU, tant académique que de Vendée, dénonçant les agissements et la vision réactionnaire de cet établissement mais aussi, au reportage de l'émission Cash Investigations sur les dérives continues de l'enseignement catholique.

Le vote contre est majoritaire et l'établissement privé voit ces subventions refusées. La décision de les maintenir appartient dorénavant au département de la Vendée et à la Région.

La FSU85 restera attentive aux suites que voudront bien donner ces deux collectivités. Nous rappelons que le montant total de ces subventions facultatives pour l'année 2026 s'élève à 4 898 381 euros pour la Région des Pays de la Loire (dont 35 626 euros pour le lycée L'Espérance) et 3 751 012 euros pour le département de la Vendée (dont 26 287 euros pour le collège L'Espérance).

Plus que jamais, l'argent public doit être réservé aux écoles publiques. Plus que jamais, un objectif à atteindre : la nationalisation des écoles et établissements sous contrat.

Contact presse : Jean-Jacques Bobin – 06 49 25 09 57